

Opérations de Recherche

Objectifs

Les programmes de recherche à moyen et long termes développés dans les laboratoires de recherche peuvent être mis en œuvre par un ensemble de projets contractualisés de natures et de durées variables.

Pour faciliter la structuration et la planification de ces programmes de recherche, Avignon Université propose aux chercheurs.ses de l'établissement un dispositif qui permet le regroupement d'un ensemble de projets/financements/moyens. Cette **opération de recherche (OdR) pluriannuelle** construite autour d'un programme scientifique cohérent est susceptible d'être alimenté par plusieurs recettes contractualisées. Son budget consolidé doit être visé par la DFACI en conformité avec la réglementation financière en vigueur.

Les projets de recherche intégrés à une OdR peuvent permettre une gestion sur un temps long d'un programme de recherche et leur durée peut être inférieure à celui-ci. Ils participent ensemble à une mutualisation de moyens facilitant une action scientifique ciblée moyen-long terme.

Définition

Une **opération de recherche** est un programme de recherche pluriannuel porté par un laboratoire de recherche de l'établissement sous la responsabilité scientifique d'un.e chercheur.se d'Avignon Université et en accord avec la politique et les orientations scientifiques du laboratoire de rattachement principal. L'opération peut porter sur des questions de recherche fondamentale, appliquée, expérimentale, de valorisation et de diffusion de la production scientifique.

Une OdR fédère un ensemble de contrats de recherche qui peuvent être annuels ou pluriannuels, mais ne donnant pas lieu à un audit de dépenses (ainsi, par exemple, les ANR, PIA ou projets européens, ne peuvent pas être inclus dans une OdR). Un projet de recherche peut être intégré à une OdR dès que sa contribution potentielle aux objectifs scientifiques de l'opération est avérée. Une **OdR dispose d'une ligne budgétaire unique** par laquelle l'ensemble des projets rattachés à l'opération est géré. Le/la responsable scientifique de l'OdR gère l'ensemble des budgets des projets rattachés au programme, en accord avec la politique du laboratoire.

Une OdR ne se justifie que si la miscibilité des contrats permet de mutualiser des moyens nécessaires pour l'achat de matériel onéreux, l'embauche d'un CDD longue durée...

Une OdR ne peut pas intégrer un projet ANR ou Europe, mais elle peut venir en complément de ceux-ci, tant que la cohérence thématique entre ledit projet et l'OdR est avérée. Cette combinaison peut alors permettre d'envisager un CDI de mission (par ailleurs impossible à mettre en œuvre dans un projet ANR/PIA/Europe de durée inférieure à 6 ans), si le bailleur du projet subventionné l'autorise. Dans ce cas, **les lignes budgétaires restent distinctes** pour conserver le suivi spécifique des projets extra-OdR.

Durée de l'OdR

Une OdR est ouverte pour 4 ans, après validation par la Commission Recherche d'Avignon Université, et renouvelable une fois pour 2 ans lorsqu'elle est financée par de nouveaux contrats de recherche.

Dans le cas particulier du recrutement d'un CDI de mission sur l'OdR, la durée doit être de plus de 6 ans.

L'OdR peut prendre fin avant la durée votée initialement si les conditions de son fonctionnement ou de son renouvellement ne sont plus réunies, sur décision de la Commission Recherche lors du suivi annuel.

Suivi

Un rapport synthétique faisant état des activités scientifiques, des recettes et des dépenses est présenté annuellement et validé en conseil de laboratoire, visé par la DAF et soumis pour validation à la Commission Recherche. Le bilan financier annuel sera présenté sous la forme du tableau proposé dans la fiche financière du formulaire de soumission.

Tout ajout de contrat venant alimenter l'OdR d'un montant de plus de 7 500 € HT doit être visé par la DAF, puis validé par la direction du laboratoire. L'ensemble des ajouts de contrats (supérieurs et inférieurs à 7 500 € HT) doit figurer dans le suivi annuel.

Une OdR est attachée à un laboratoire. Son/sa responsable peut changer au cours de son cycle de vie, après validation en conseil de laboratoire.

Examen des demandes et calendrier

Les demandes de création ou renouvellement d'OdR sont traitées par la Commission Recherche au fil de l'eau, lors de ses réunions mensuelles. Le dossier complet est adressé à la gestionnaire administrative en charge de la Commission Recherche qui le transmet pour visa à la DAF puis la DRH. Lorsque le dossier a été visé par la DAF et la DRH, il est mis à l'OJ de la Commission Recherche.

Le suivi annuel des OdR est effectué lors d'une séance de fin d'année de la Commission Recherche.

Modalité de soumission d'une demande

Le dossier de demande de création d'une opération de recherche est composé :

1. d'un formulaire contenant : le programme scientifique, le CV court du responsable scientifique, une description de l'équipe impliquée, une explication de l'utilisation envisagée des moyens
2. d'une fiche financière visée par la DAF et la DRH
3. de l'avis motivé de la direction du laboratoire porteur

Demande de modification de durée ou de renouvellement d'une OdR

Le dossier est composé du dossier de soumission (pièces 1 à 3) complété par :

4. les bilans scientifiques et financiers annuels
5. une description des évolutions notables par rapport à la version précédente
6. si changement, le CV du/de la nouveau/lle responsable
7. la nouvelle fiche financière visée par la DAF et la DRH
8. l'avis motivé de la direction du laboratoire

NB. Un formulaire de soumission type est associé à cette fiche de cadrage.